

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Abstentions : 14

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

N°2023-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 Mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87440 LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 mars deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud,, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Pataud délégation à Pierre Hachin, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Richard Simonneau

**Objet : Désignation de représentants dans les instances du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin :
désignation d'un nouveau délégué suppléant et de deux membres du Bureau Syndical.**

Monsieur le Président explique que par courrier en date du 17 février 2023, reçu le 23 février de la même année, madame la Présidente du PNRPL a informé la Communauté de Communes Ouest Limousin de la nécessité de désigner des représentants dans les instances de ce syndicat, et ce en conformité avec les statuts de ce syndicat mixte.

En effet, depuis l'adoption des nouveaux statuts du PNRPL en date du 16 juin 2022, il n'y a pas de changement quant au nombre de délégués pour notre EPCI, à savoir :

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants au sein du Comité Syndical
- 2 titulaires parmi les 3 titulaires du Comité syndical (plus de suppléant) pour le Bureau Syndical

Toutefois, les délégués de l'EPCI ne doivent pas être représentants du Parc à un autre titre, que ce soit comme titulaire ou suppléant.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant afin de remplacer monsieur DARFEUILLES Charles-Antoine qui siège également au PNRPL en qualité de délégué de la commune de Champagnac-la-Rivière.

Il convient également de procéder à la désignation de deux délégués appelés à siéger au Bureau Syndical parmi les 3 délégués titulaires siégeant au Comité Syndical.

CONSIDERANT les statuts du Parc Naturel régional Périgord Limousin adopté par délibération du Conseil Syndical du PNR Périgord Limousin en date du 16 juin 2022,

CONSIDERANT que ces statuts sont applicables depuis le 04 août 2022, date de la dernière parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, et qu'il y a nécessité pour la Communauté de Communes Ouest Limousin de se conformer à ces statuts en ce qui concerne ses représentants au sein du PNR Périgord Limousin,

CONSIDERANT l'absence de candidat pour remplacer monsieur DARFEUILLES Charles-Antoine en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes Ouest Limousin,

CONSIDERANT l'engagement de la commune de CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE de procéder sans tarder à la désignation d'un nouveau délégué communal au sein des instances du PNR Périgord Limousin en lieu et place de monsieur DARFEUILLES Charles-Antoine,

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (16 pour ; 14 abstentions : messieurs, Darfeuilles Charles-Antoine, Darfeuilles Bernard, Lalay Philippe, Jayat Bertrand, Suet Jérôme, Hachin Pierre, Pataud Jean-Pierre, Dauchart Thierry, Maynard Jean, Vignerie Christian, Broussaud Jean-Pierre, Gibaud Patrick, mesdames Varachaud Agnès, Lefort Josiane) :

- **DESIGNE** monsieur DARFEUILLES Charles-Antoine en qualité de représentant suppléant de la Communauté de Communes Ouest Limousin au sein du Comité Syndical du PNR Périgord Limousin,

- **DESIGNE** messieurs VIROULET Albert et HACHIN Pierre en qualité de représentants de la Communauté de Communes Ouest Limousin au sein du Bureau Syndical du PNR Périgord Limousin.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD